

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO À TOUS LES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ

Hydro One Sault Ste. Marie LP a déposé une requête en vue d'augmenter le montant qu'elle facture pour l'utilisation de son réseau de transport d'électricité en Ontario.

Apprenez-en plus. Donnez votre avis.

Hydro One Sault Ste. Marie LP a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'augmenter le coût d'utilisation de son réseau de transport. Si la requête est acceptée, la répercussion sera minime sur la facture d'électricité mensuelle du consommateur résidentiel moyen.

Hydro One Sault Ste. Marie propose d'ajuster le montant qu'elle pourra recouvrer des paiements versés par les consommateurs d'électricité par un indice d'inflation du plafond des recettes de 1,2 %, ajusté par des facteurs de productivité et d'extension de 0 %. Hydro One Sault Ste. Marie LP a soumis une étude sur la productivité totale des facteurs et une analyse comparative des coûts totaux à l'appui des composantes du cadre proposé relatif à l'indice de plafonnement des recettes. Hydro One Sault Ste. Marie LP propose d'appliquer le cadre relatif à l'indice de plafonnement des revenus pour déterminer les taux annuels pour les années 2019 à 2026.

La décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario relativement à cette requête pourrait avoir un effet sur tous les clients en Ontario. Le coût du transport est pris en compte dans les frais de livraison figurant sur la facture d'électricité.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Hydro One SSM. Au cours de l'audience, des questions seront posées à Hydro One SSM concernant l'augmentation des tarifs. Nous écouterons également les questions et les arguments des particuliers et des groupes qui représentent les clients d'Hydro One SSM. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé relativement à cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande de la Hydro One SSM sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **20 septembre 2018** faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder dans la présente affaire une attribution des dépens conformément aux *Directives de pratique d'attribution des dépens*.

APPRENEZ-EN PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de transport d'Hydro One SSM. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture, l'un des trois éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB -2018-0218**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre ou participer en tant qu'intervenant, ou pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez entrer le numéro de référence **EB -2018-0218** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Hydro One SSM a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez fournir pour cela vos arguments par écrit à la CEO avant le **20 septembre 2018**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant,

tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).

